

Séance du 14 novembre 2022

DCM N° 2022-82

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
Date de la convocation		
08/11/2022		
Date d'Affichage		
15/11/2022		

L'an deux mil vingt-deux

Et le quatorze novembre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

22 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie-Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

5 Membres absents excusés (procurations) :

SILVESTRI Dominique a donné procuration à UGOLINI Nuria

CAMUZAT Alexandre a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

GIAFFERI Michael a donné procuration à PASQUALINI Maurice

NAPPO Michelle a donné procuration à SIMONI PIACENTINI Céline

PORTA Marine a donné procuration à CROCE-AJACCIO Catherine

2 Absents : MALPELI Stéphane, LECA Jean-Louis.

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Plan de financement :

- Aménagement école U Principellu
- végétalisation écoles U Rustincu et U Principellu

Madame Francine ALBERTINI, Adjointe au Maire, rappelle dans un premier temps, la délibération n° 2022-37 du 30 mai 2022 qui adopte l'opération « Rénovation et aménagement des cours d'école préélémentaire » de l'école « U Rustincu ».

Puis, elle expose, la nécessité d'aménager les cours des écoles « préélémentaire et élémentaire » du Principellu sises lieu-dit Corsitacce par la création de zones d'activités à vocation ludique et pédagogique. Cet aménagement permettra d'assurer une plus grande sécurité des enfants.

En raison de l'augmentation et de la précocité des vagues de chaleur, elle propose également de végétaliser les cours des deux établissements « U Rustincu » et « U Principellu ».

Cette opération permettra, en saison chaude, de favoriser l'effet d'ombrage et d'assurer une meilleure infiltration des eaux pluviales.

Le coût global de cette opération s'élève à 127 474 € H.T. (94 082 € H.T. pour l'aménagement des cours et 33 392 € H.T. pour la végétalisation).

Elle propose aux membres de l'assemblée délibérante d'adopter :

- l'opération « Aménagement des cours des écoles U Principellu et végétalisation des cours de l'école préélémentaire U Rustincu et des écoles préélémentaire et élémentaire U Principellu ».
- le plan de financement suivant :

	Taux	Montant en €
Collectivité de Corse au titre de la dotation	50 %	63 737
Part communale	50 %	63 737
TOTAL		127 474

DCM N° 2022-82

OUI l'exposé de Madame Francine ALBERTINI et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPTE

l'opération « Aménagement des cours de l'école Principellu et végétalisation des cours des écoles U Rustincu et U Principellu » ci-dessus exposée pour un coût global de 127 474 € H.T. ainsi que le plan de financement ci-dessus présenté.

AUTORISE

le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

